

# Dans les coulisses de la lutte contre les incendies

Comment se décide la répartition des effectifs sur les territoires ? Quels sont les critères de décisions pour les fermetures de massifs ? Chaque semaine, l'ensemble des services concernés se réunit pour un retour d'expérience, et élaborer la feuille de route de la semaine à venir.

Il est 9 heures ce mercredi matin quand la réunion débute dans les locaux du Service d'incendie et de secours à Furiani. À l'écran, un graphique retrace les incendies des dernières années. Sans surprise, 2020 se situe dans une fourchette basse : « Déjà, nous avons environ 50 % de touristes en moins, donc moins de monde, c'est forcément plus calme, analyse Stéphanie Fournel, directrice du SIDPC en Haute-Corse (Service interministériel de défense et protection civiles). De plus, la sécheresse est moindre, notamment en Centre Corse, donc les feux ne prennent pas ou partent moins vite. »

## Des moyens ajustés en fonction du risque

Une dizaine d'instances sont réunies ce jour : pompiers, Sécurité civile, gendarmerie, ONF... Chaque semaine, les moyens sont réévalués et ajustés : « Lundi était classé noir en Balagne, nous avons donc eu une colonne en renfort, et un Canadair supplémentaire était disponible », poursuit Stéphanie Fournel. « Sur le feu de Muro, nous avons été en capacité de larguer quatre tonnes d'eau toutes les trois minutes, le dispositif était bon », expose un pompier.

Les effectifs sont aussi répartis en fonction des risques estimés pour chaque territoire, plus ou moins secs ou sous pression incendiaire.

Une bonne connaissance du terrain est indispensable à la bonne répartition des effectifs, et au bon positionnement des équipes : « Dans les périodes les plus tendues, nous avons 300 à 500 hommes déployés. Les positionnements des équipes



**Chaque semaine, la réunion interprofessionnelle a lieu dans les locaux du Service d'incendie et de secours, et permet de fixer la feuille de route des jours à venir.**

ANGÈLE CHAVAZAS

sont stratégiques en fonction de leur rayon d'action. Le maillage territorial est très important, nous pouvons aussi compter sur la réserve communale qui connaît bien son territoire et ses risques spécifiques », commente le colonel Jean-Jacques Peraldi, du Sdis 2B.

## 50 verbalisations dans la vallée du Fangu

La météo, ainsi que d'autres paramètres sont pris en compte pour décider des fermetures de massifs. « Chaque soir, nous faisons le point avec un service spé-

cialisé de Météo France basé à Aix-en-Provence. Nous évaluons le risque en fonction d'un certain nombre d'éléments. Les prévisions bien sûr, mais aussi le taux d'humidité des sols, la sécheresse... » poursuit la directrice.

Les vastes territoires concernés ne sont pas toujours faciles à surveiller, mais les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros.

Des agents assermentés, gendarmes ou agent de l'ONF patrouillent en cas de fermeture. « Les gens ne réalisent pas toujours le danger, le feu peut aller très vite et ils peuvent se retrouver coincés », com-

plète le colonel Peraldi.

La semaine passée, lors de la fermeture du massif du Fangu en Balagne, pas moins de 50 contraventions ont été dressées. Un chiffre conséquent dans un espace plutôt réduit.

Pour cette fin de semaine, la vigilance restera le maître mot.

En l'absence de pluie, et avec du vent annoncé, le risque incendie sera au programme du week-end. Les fermetures et restrictions sont publiées chaque jour sur les sites internet de la préfecture et des communes concernées.

ISABELLE LANÇON-PAOLI

# 500

hommes et femmes peuvent être déployés sur le terrain dans toute la Corse au plus fort du risque incendie

# 50

contraventions ont été dressées lors de la dernière fermeture du massif du Fangu

# 135

euros, le montant de la contravention encourue en cas de non-respect de l'arrêté de fermeture des massifs

LES CHIFFRES